

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de CHANAC-LES-MINES

L'an **deux mil vingt six, le cinq juin**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **CHANAC-LES-MINES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérôme MALAGNOUX**.

Étaient présents : M. Hubert VERNEDAL, M. Jean Marc BOUYSSOU, Mme Marie-Françoise SALLES, M. Serge PELISSIER, Mme Sandrine EYROLLES, Mme Béatrice VIZET, M. Laurent SOLEIHAVOUP, Mme Corinne FOUCHER, M. Benoît DAVID, Mme Pascale VAYRE, M. Jérôme MALAGNOUX.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 11

Secrétaire : M. Jean Marc BOUYSSOU.

Ordre du jour :

- 01 - Désignation des délégués et suppléants au sein du cortège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs
- 02 - Création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à 17h30 hebdomadaires
- 03 - Désignation des délégués intercommunaux aux organismes de regroupement
- 04 - Questions diverses

DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2026-018 : Désignation des délégués et suppléants au sein du cortège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

M. Jean-Marc BOUYSSOU, Mme Marie-Françoise SALLES, Mme Sandrine EYROLLES, M. Benoît DAVID.

La présidence du bureau est assurée par le maire, Jérôme MALAGNOUX.

b) Les candidatures enregistrées :

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus un délégué et trois suppléants.

Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

M. Jérôme MALAGNOUX délégué titulaire

M. BOUYSSOU Jean-Marc : délégué suppléant

Mme SALLES Marie-Françoise : déléguée suppléante

M. PELISSIER Serge : délégué suppléant

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

c) Élection du délégué

Ont obtenu :

- M. MALAGNOUX Jérôme : 11 voix

M. MALAGNOUX Jérôme ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

NB : la même démarche est conduite pour l'élection des suppléants.

- M. BOUYSSOU Jean-Marc : 11 voix
- Mme SALLES Marie-Françoise : 11 voix
- M. PELISSIER Serge : 11 voix

M. BOUYSSOU Jean-Marc, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme SALLES Marie-Françoise ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. PELISSIER Serge ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Fait à Chanac-Les-Mines, le 5 juin 2026

Le maire, Jérôme MALAGNOUX

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2026-019 : Création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à 17h30 hebdomadaires

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de modifier le tableau des emplois. Dans le cadre d'un avancement de grade, pour un agent ayant manifesté sa volonté de poursuivre sa carrière au sein de la commune de Chanac-Les-Mines, monsieur le maire propose :

1. La création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps non complet (17h30 par semaine, soit 17,5/35ème) pour le poste de chargé de propreté des locaux à compter du 1^{er} septembre 2026
2. De modifier ainsi le tableau des emplois.

3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la création de ce poste et donne pouvoir au maire pour signer tous actes et pièces.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DCM-2026-020 : Désignation des délégués intercommunaux aux organismes de regroupement

Dans sa délibération n°10 du 26 mars dernier, le conseil municipal a désigné des représentants de la commune au sein des organismes de regroupements que sont la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze, le Syndicat des Eaux des Deux Vallées élargi, l'instance de gérontologie et le centre de secours,

Par courrier de M. le Préfet en date du 22 mai 2026, il nous a été indiqué que la commune n'était pas compétente pour désigner ses représentants auprès du syndicat des eaux, et que cette désignation revenait à la communauté d'agglomération de Tulle.

M. le préfet nous indique également que les modalités de vote (à bulletin secret ou à l'unanimité) n'apparaissent pas suffisamment clairement dans la délibération n° 10/2026.

Il convient donc d'annuler et remplacer la délibération n°10/2026 en la modifiant comme suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants de la commune auprès des organismes de regroupement que sont la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze et le centre de secours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité les représentants suivants :

<u>- Fédération Départementale d'Electrification</u>
<u>et d'Énergie de la Corrèze</u>
Les délégués titulaires sont :
A : Jean-Marc BOUYSSOU
B Laurent SOLEILHAVOUP
Les délégués suppléants sont :
A : Marie-Françoise SALLES
B : Béatrice VIZET
<u>- Centre de secours :</u>
Le délégué titulaire est :
Hubert VERNEDAL
Le délégué suppléant est :
Corinne FOUCHER

Fait et délibéré à Chanac-Les-Mines

le 04/06/2026

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION
